

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

CNG

Centre national de gestion des praticiens hospitaliers
et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière

Délibération n° 2013-09 du 7 novembre 2013 fixant le tableau des emplois du Centre national de gestion pour l'année 2014

NOR : AFSN1330931X

Le conseil d'administration du Conseil national de gestion,

Vu le décret n° 2007-704 du 4 mai 2007 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement du Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière, notamment ses articles 8 (3°), 13, 15 et 21 ;

Vu l'avis du comité technique d'établissement en date du 24 octobre 2013 ;

Vu le rapport présenté par la directrice générale du CNG ;

Après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1^{er}

Le tableau des emplois autorisés du Centre national de gestion est fixé à 119 emplois équivalents temps plein, au titre de l'année 2014.

Article 2

La directrice générale du Centre national de gestion est chargée de l'exécution de la présente délibération, qui sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*, à l'issue du délai d'un mois prévu au troisième alinéa de l'article 13 du décret susvisé du 4 mai 2007.

Délibéré le 7 novembre 2013.

Pour extrait certifié conforme.

Le président du conseil d'administration,
J. RICHARD